

communiqué de l'AFPS

Colonisation israélienne en Palestine : les condamnations verbales ne suffisent plus

<http://www.france-palestine.org/Colonisation-israelienne-en>

mardi 18 juin 2013

Le gouvernement d'Israël a décidé de construire un millier de nouveaux logements dans deux colonies du nord de la Palestine occupée, à Itamar où se regroupent déjà des colons radicaux au milieu de villages palestiniens, et à Bruchin, où il multiplierait par 10 le nombre de logements de colons. C'est ce que vient d'annoncer l'ONG israélienne La Paix Maintenant, qui ajoute : « Le gouvernement Netanyahu continue la politique d'expansion des colonies, même dans les zones isolées ». L'ONG le précise : au premier trimestre de cette année, lesancements de chantiers de logements dans les colonies israéliennes ont été au plus haut depuis sept ans. Entre janvier et mars 2013 la construction de 865 nouveaux d'entre eux, a débuté soit trois fois plus qu'à la même période l'année précédente. Cela représente une augmentation de 355% par rapport au dernier trimestre 2012. Alors même que le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a demandé à Israël dans une résolution du 22 mars dernier « de mettre fin sans condition préalable à toutes les activités de peuplement, conformément à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève (...et) d'entamer un processus de retrait de tous les colons du territoire palestinien occupé... ».

Dans la même veine, les autorités israéliennes viennent d'approuver la construction d'un important projet de colonisation dans la vallée Al- Hilwa du quartier de Silwan, à moins d'une cinquantaine de mètres de la Mosquée Al-Aqsa. Par ailleurs, le comité de planification de la municipalité israélienne à Jérusalem a approuvé la construction d'un tronçon routier reliant la colonie de Maale Adoumim à d'autres colonies dans Jérusalem- est. Cette route se situe dans la zone dite « E1 », laquelle a pour objectif de créer une continuité territoriale entre les quartiers de colonisation de Jérusalem- Est et la colonie de Maale Adoumim qui s'étendrait jusque vers Jéricho, dans le but à la fois de couper totalement Jérusalem de son arrière pays palestinien et de séparer le nord et le sud de la Cisjordanie.

En toute illégalité, mais également en toute impunité, plus de 560.000 colons israéliens occupent aujourd'hui la Palestine occupée dont environ 200.000 à Jérusalem- Est.

La France a « condamné » la décision israélienne de ces nouvelles constructions. Toutes les colonies sont en effet une violation du droit international et une provocation vis- à- vis de toute tentative d'aboutir à une solution politique fondée sur le droit. Pour le ministère des Affaires étrangères français, cela contrecarre les efforts américains pour relancer le « processus de paix » au Proche- Orient. Paris se contente d'annoncer que « les autorités israéliennes doivent revenir sur cette décision et éviter à l'avenir de tels gestes ».

Grande hypocrisie. Car tout montre que la longue liste de telles condamnations et exhortations ne servent à rien. Seules de véritables sanctions, en particulier économiques, pourraient contraindre le gouvernement israélien à renoncer à ces violations à répétition du droit international qui visent à saper toute perspective d'Etat palestinien indépendant, viable, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem- Est pour capitale. Paris, qui annonce vouloir promouvoir la paix, doit décider de telles sanctions et intervenir auprès de ses partenaires européens afin qu'ils adoptent cette démarche constructive. La France doit aussi intervenir, notamment au Conseil de sécurité, non pas pour la relance d'un prétendu « processus de paix » dans le seul tête à tête entre Palestiniens et Israéliens, mais pour des négociations sur les seules modalités d'application du droit international, ce qui suppose des garanties de l'Onu, un calendrier, et en préalable la libération des prisonniers politiques palestiniens et la fin de la colonisation. Vingt ans après l'accord intérimaire d'Oslo, il est plus que temps.